

**VILLE DE SALON-DE-PROVENCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**  
**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



## ORGANISATION DU RAPPORT

<b>I. Éléments de contexte.....</b>	<b>3</b>
Le contexte économique général .....	3
La situation budgétaire française .....	4
Le contexte institutionnel et législatif.....	4
<b>II. Premiers éléments sur l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>III. Le suivi de la prospective financière 2021-2026 .....</b>	<b>7</b>
Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette .....	7
Le suivi de la prospective financière en matière de dette .....	8
<b>IV. L'établissement d'une prospective financière réactualisée .....</b>	<b>10</b>
<b>V. Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026.....</b>	<b>12</b>
<b>VI. Les orientations spécifiques à l'exercice 2026 .....</b>	<b>13</b>
<b>VII. Éléments relatifs au personnel communal .....</b>	<b>15</b>
<b>VIII. Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune.....</b>	<b>20</b>
1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC) .....	20
Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe de la restauration collective (BA RC) .	21
2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.....	22
Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du CFA .....	23
Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre.....	23
Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du Théâtre .....	24

## I. Éléments de contexte

Le débat d'orientation budgétaire pour la préparation du budget 2026 se tient un contexte mondial et économique très évolutif, notamment eu égard à la situation budgétaire du pays. Il convient donc de le rappeler avant d'aborder les orientations communales, celles-ci pouvant être très impactées par ce contexte.

### Le contexte économique général<sup>1</sup>

**Croissance.** Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Par rapport à nos projections de juin, la croissance est donc révisée légèrement à la hausse en 2025, et à la baisse en 2026 et 2027. La révision à la hausse en 2025 s'explique par un acquis de croissance plus élevé à mi-année, et par la meilleure tenue attendue de l'activité au troisième trimestre selon la dernière enquête de conjoncture (+ 0,3 %). Les ajustements de la croissance en 2026 et 2027 sont dus au contexte national plus incertain et à des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

**Inflation.** Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro. Comme prévu en juin, elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

<sup>1</sup> Les informations qui suivent sont issues des projections macroéconomiques intermédiaires publiées par la Banque de France le 15 septembre 2025.

## La situation budgétaire française<sup>2</sup>

En 2023, au terme d'une année noire pour les finances publiques, le déficit s'est creusé de 0,7 point à 5,5 points de PIB, alors que la loi de fin de gestion pour 2023 prévoyait encore une quasi-stabilité par rapport à 2022. Dans un contexte de normalisation macroéconomique et d'extinction des mesures d'urgence et de soutien face aux crises sanitaire et énergétique, cette situation appelait un sursaut pour 2024.

La dérive des finances publiques, loin de s'être inversée ni même interrompue s'est au contraire accentuée en 2024, avec un déficit atteignant 5,8% du PIB, soit au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) de l'année.

L'analyse de la dégradation du déficit en 2024 par rapport à 2023 désigne le rôle prépondérant d'une dérive du cœur de la dépense publique.

## Le contexte institutionnel et législatif

A la date d'écriture de ce rapport, le projet de Loi de Finances pour 2026 n'est pas stabilisé car les débats parlementaires et les annonces gouvernementales donnent lieu à d'importantes évolutions par rapport au projet de loi initial.

## II. Premiers éléments sur l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2025

Alors que l'exercice 2025 n'est pas encore achevé, des premières tendances peuvent apparaître. Grâce au travail des services municipaux en partenariat avec les services de la Direction générale des Finances publiques, le suivi de l'exécution du budget municipal ainsi qu'un exercice d'anticipation permettent d'établir les constats suivants.

**Pour la section de fonctionnement, les produits de fonctionnement courant progressent** (+ 2,2 millions d'€) pour un total d'environ 79 millions d'euros. Cette évolution s'explique par l'actualisation des bases fiscales sur l'année (+ 1,7%) qui génère pour la commune un surcroît de recettes fiscales sans que le taux d'imposition communal n'ait été augmenté (+ 500 000€). Au sein

<sup>2</sup> Les informations qui suivent sont issues du support général « Séminaire projet de loi de finances 2026 » édité par le Cabinet Ressources consultants finances.

de la catégorie des produits de fonctionnement courant, plusieurs évolutions sont à noter pour cet exercice :

- l'augmentation de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) attribuée par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Pacte de Gouvernance intercommunal (+400 000€)
- l'affaiblissement des dotations perçues par la commune (environ -550 000€), en raison notamment de la diminution de la Dotation globale de fonctionnement et du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) (-184 752 €).

Il est par ailleurs à rappeler que depuis 2023, l'ensemble métropolitain est entré en phase de sortie du bénéfice du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Cela entraîne une diminution progressive du versement avec une attribution de 90%, 70%, 50%, et 25% du versement perçu l'année précédant la perte d'inéligibilité (2022 pour AMP). Pour rappel, il s'agissait d'une recette importante pour la commune qui percevait 605 000€ à ce titre en 2022, et désormais d'une contribution versée par la ville de Salon pour un montant de 35 139 € en 2025.

	Charges de fonctionnement courant	Produits de fonctionnement courant
<b>Compte administratif 2024</b>	69 203 k€	76 804 k€
<b>Projection CA 2025</b>	68 676 k€	79 048 k€
<b>Écart</b>	-528 k€	+ 2 244 k€

En parallèle de cette évolution des produits de fonctionnement courant, **les charges de fonctionnement devraient être marquées en 2025 par une diminution d'environ 500 k€ par rapport au compte administratif 2024**. Les charges à caractère général se stabilisent, autour de 14,5 millions d'€. Il apparaît qu'une diminution des frais d'énergie, d'électricité et de combustibles permet de générer des économies par rapport à l'exercice précédent, alors que d'autres postes de dépenses (assurances, réparations, eau...) continuent à progresser dans un contexte encore inflationniste.

Les charges de personnel sont projetées stables pour l'exercice 2025 par rapport au précédent. Cette stagnation masque plusieurs évolutions. D'une part, l'année 2024 avait été marquée par le versement d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents (452 000€). Sa non-reconduction en 2025 est compensée budgétairement par l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL, prévue par la Loi de Finances pour 2025, et qui engendre une dépense équivalente pour la commune. D'autre part, afin de maîtriser la masse salariale, des efforts

importants ont été réalisés depuis fin 2024 en matière de non-remplacement de départs à la retraite, permettant de compenser l'effet du glissement vieillissement technicité (GVT).

Enfin, il est à noter que les participations portées par le budget principal de la ville à destination d'autres budgets communaux seront en légère diminution en 2025, grâce à un effort d'optimisation constaté principalement sur le budget annexe de la restauration collective.

**Pour la section d'investissement,** l'année 2025 est marquée par deux phénomènes majeurs. Il s'agit d'une part de la dernière année du mandat municipal, au cours de laquelle de nombreux investissements sont en cours d'achèvement ce qui augmente le volume d'investissement. D'autre part, de nombreuses opportunités d'acquisitions foncières ont permis à la commune au cours de l'année de devenir propriétaire de biens. Ainsi, les dépenses d'investissement de la commune s'établiront entre 19 et 21 millions d'€. Le financement de ces investissements peut être assuré en 2025 par une forte augmentation de l'épargne nette, grâce à l'évolution favorable de la capacité d'autofinancement. Cette bonne gestion interne vient compenser un niveau de subventions d'investissement perçu par la commune plus faible que la tendance préalable (environ 15%, au lieu de 25 à 30% sur la première partie du mandat). Cette évolution démontre un contexte budgétaire durablement délicat pour les partenaires institutionnels de la commune, ces derniers ne pouvant plus autant soutenir l'investissement communal. Pour le compenser, la ville bénéficie en 2025 de recettes de cession, et utilisera une partie de l'excédent global accumulé les années précédents. Dès lors, l'emprunt de cet exercice devrait être compris entre 1,5 et 3 millions d'€, soit un montant proche de l'objectif annuel fixé pour le mandat.

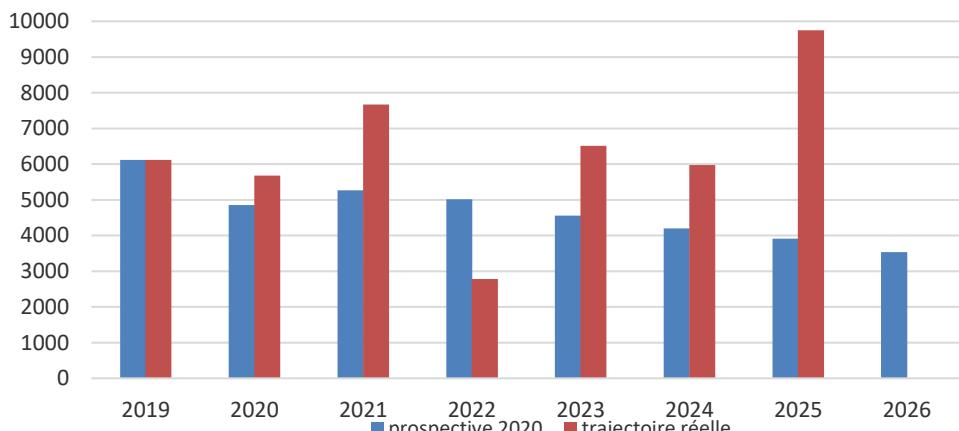
### III. Le suivi de la prospective financière 2021-2026

Comme cela avait pu être indiqué lors du rapport d'orientations budgétaires pour 2021, l'établissement d'une prospective financière pour la durée du mandat visait notamment à disposer d'une base de comparaison afin d'apprécier les éventuels écarts à la trajectoire et d'envisager, si nécessaire, des mesures correctrices.

#### Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette

Les choix stratégiques posés en 2020 reposaient sur une volonté forte<sup>3</sup> : une évolution des charges de fonctionnement inférieure à l'augmentation des ressources de fonctionnement, afin de maintenir l'épargne nette de la commune autour de 5 millions d'€ de sorte à permettre la réalisation d'un plan d'investissement de 85 millions d'€. Or, le contexte économique a pu perturber la mise en œuvre des engagements initiaux.

Comparaison de l'évolution de l'épargne nette par rapport à la prospective financière établie en début de mandat



**En 2023, l'épargne nette de la collectivité a fortement progressé pour des raisons contrastées.** En effet, la perception de la dotation exceptionnelle de l'État pour compenser les effets de l'inflation en 2022 est venue majorer ce paramètre d'environ 2,7 millions d'€. L'épargne nette structurelle de la commune était donc plutôt proche des 5 millions d'€ en 2023. Ce niveau permettait d'être légèrement supérieur à la trajectoire initialement fixée en 2021 pour la durée du mandat, c'est à dire une épargne nette d'environ 4,5 millions d'€ pour 2023 (scénario prospective 2020).

<sup>3</sup> Document de travail cabinet Ressources consultant du 5 octobre 2020.

**En 2024, l'épargne nette a atteint 6 millions d'€.** Malgré un contexte très fluctuant, il s'agit d'une épargne nette structurelle solide, supérieure à la trajectoire initialement adoptée au début du mandat municipal.

**En 2025, le niveau d'épargne nette devrait être le plus haut de la période (environ 9 millions d'€).** Cette évolution très favorable s'explique par plusieurs facteurs. Certains sont structurels, notamment la dynamique des produits de fonctionnement couplée à une maîtrise très forte des charges courantes, ainsi que la réduction du remboursement en capital des emprunts ainsi que des intérêts. D'autres facteurs sont conjoncturels, liés à des produits de fonctionnement exceptionnels dont la reprise des excédents du budget annexe du CFA (1,265 k€).

### Le suivi de la prospective financière en matière de dette

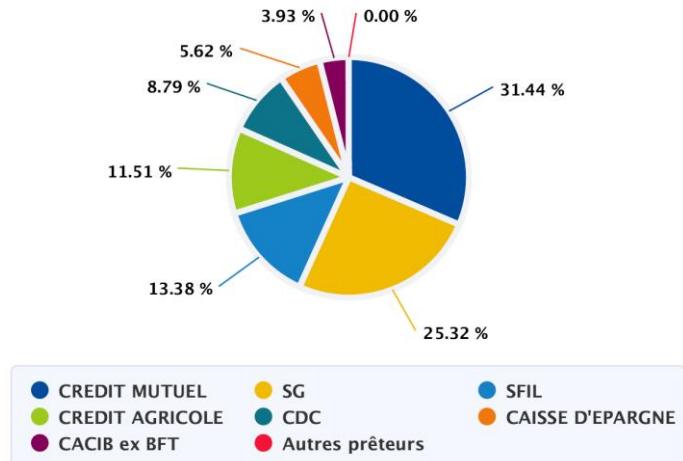
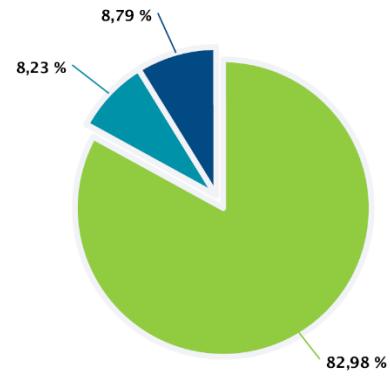
Parmi ses choix stratégiques, le Conseil municipal a choisi de désendettement progressivement la commune. Il convient donc de suivre l'évolution de l'endettement. La dette de la commune reste classée 1A d'après la classification GISSLER.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418	17 353	19 765	22 129	17 212	17 678
Epargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 906	7 456	9 174	7 112	6 943	7 410
<b>Encours au 31/12 sur épargne brute</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>

En 2021, la commune avait justifié l'augmentation de l'endettement de manière exceptionnelle afin de financer l'acquisition par la ville du terrain prévu pour le futur Centre hospitalier du Pays salonais. En 2022, une augmentation de l'endettement a été nécessaire pour compenser la dégradation de l'épargne nette. Cette évolution sur 2021 et 2022 a conduit, en matière d'endettement, à s'écartier d'une trajectoire initiale basée sur le désendettement régulier de la commune.

En 2025, en fonction des derniers éléments qui seront connus dans les prochaines semaines, la commune empruntera entre 1,5 M € et 3 millions d'€ au maximum.

Les deux graphiques ci-dessus (répartition du stock de dette par type de dette, à gauche, et par prêteur, à droite) ont été établis au 31 octobre 2025<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> Données Finance active issues du logiciel de suivi de la dette au 31/10/2025 tenant compte des mouvements révolving

## IV. L'établissement d'une prospective financière réactualisée

Le débat d'orientation budgétaire pour 2026 doit notamment permettre d'ajuster à nouveau la prospective financière, compte-tenu des évolutions rapides de la conjoncture économique et de ses effets sur le budget principal de la commune. **Pour proposer une nouvelle trajectoire actualisée jusqu'à la fin du mandat, la municipalité souhaite maintenir l'application des 4 choix stratégiques approuvés pour le mandat lors du Conseil municipal du 25 juin 2020 :**

1. Refuser l'augmentation des impôts ;
2. Maitriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement ;
3. Un recours raisonnable à l'emprunt ;
4. Mobiliser les recettes extérieures.

De même, afin d'établir la prospective actualisée pour 2026, plusieurs hypothèses de contexte ont été établies :

- la mise en application des différentes mesures prévues au Projet initial de Loi de Finances 2026, dont le maintien de l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL ;
- les bases fiscales seront actualisées chaque année au rythme de l'inflation constatée (règle légale actuellement en vigueur) ;
- le maintien de la Dotation de Solidarité communautaire ;
- une progression des charges de fonctionnement courantes limitée à l'inflation prévisionnelle au niveau national.

Dans ce contexte et compte-tenu de ces hypothèses, la prospective financière 2021-2026 peut être actualisée ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Ev° Taux d'Imposition</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de Fonctionnement (hors FCTVA)	69 767	69 356	71 797	70 805	78 947	77 779	79 937	80 736
<b>FCTVA en fonctionnement</b>	48	26	38	27	127	214	225	0
Produits de Fonctionnement	69 815	69 382	71 834	70 833	79 074	77 993	80 162	80 736
<b>Ev°nominale Charges fct courant</b>	-0,7%	-0,9%	1,8%	5,0%	3,0%	3,5%	-0,8%	1,2%
Charges de fonctionnement courant	61 344	60 765	61 835	64 941	66 899	69 204	68 676	69 500
Ch. exceptionnelles et provisions	254	871	567	1 231	2 014	1 048	48	14
Annuité de dette	2 293	2 156	1 846	1 962	1 957	1 765	1 691	2 344
Ch. de Fonctionnement y.c. annuité de dette	63 890	63 792	64 248	68 134	70 870	72 017	70 415	71 859
<b>Epargne nette</b>	5 924	5 590	7 586	2 699	8 203	5 976	9 747	8 878
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	18 731	15 867	22 184	17 275	14 991	19 451	21 005	15 000
Programme d'investissement	18 731	15 867	22 184	17 275	9 091	19 451	21 005	15 000
Remboursement anticipé de dette (revolving)	0	0	0	0	5 900	0	0	0
<b>Emprunt</b>	2 400	1 800	4 000	4 000	2 500	1 900	3 000	1 376

**Cette prospective actualisée pour la fin du mandat municipal fait apparaître une reprise en main de la situation financière de la ville après la période de crises successives.** Par conséquent, les choix exprimés lors du précédent débat d'orientations budgétaires (une stricte maîtrise des charges de fonctionnement courant) a permis de faire face notamment aux mesures contenues dans la loi de finances pour 2025.

**Dès lors que l'augmentation des taux d'imposition et de l'endettement communal est exclu par la municipalité, la politique budgétaire de maîtrise stricte des charges de fonctionnement sera le seul levier pour continuer à générer une épargne nette supérieure aux prévisions initiales de la prospective.**

## V. Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

L'architecture du plan pluriannuel d'investissement consistait à répartir les 85 Millions d'€ d'investissement visés sur le mandat en 5 grandes enveloppes :

1. **Opérations structurantes** : 35 millions d'€
2. **Maintenance du patrimoine communal** : 30 millions d'€
3. **Investissements thématiques** : 8 millions d'€
4. **Acquisitions foncières** : 7 millions d'€
5. **Opération ANRU - Canourgues** : 5 millions d'€

Compte-tenu des éléments précédemment présentés, le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 et son volume initial de 85 millions d'€ sont atteints avec une année d'avance. Plus encore, l'objectif ambitieux révisé en cours de période (100 millions d'€) sera très probablement dépassé.

Dépenses d'investissement hors dette en k€	2021	2022	2023	2024	Projection 2025	Objectif 2026
	22 184	17 275	14 991	19 451	21 005	15 000

Cette capacité d'investissement renforcée témoigne, malgré les contraintes fortes et nouvelles, d'une capacité de la commune à tenir ses objectifs d'investissements et à être un acteur économique majeur au niveau local.

Au sein des grandes enveloppes indiquées ci-dessus, de nouveaux arbitrages seront effectués concernant notamment les opérations structurantes, eu égard à l'obtention de diverses subventions ou de priorisations. Les autorisations de programme feront donc l'objet d'actualisations ou de révisions lors du conseil municipal de décembre 2025.

## VI. Les orientations spécifiques à l'exercice 2026

Conformément à la trajectoire actualisée, le budget primitif pour l'exercice 2026 est en cours de préparation. Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2026.

**Il est à noter que ce budget sera voté dans un contexte préalable au renouvellement de l'assemblée délibérante, pour lequel les élections sont prévues les 15 et 22 mars 2026. Le budget actuellement en préparation est construit sur une hypothèse de continuité des politiques publiques municipales et des investissements déjà lancés. Le vote du budget supplémentaire avant juin 2026 permettra au nouvel exécutif municipal de présenter d'éventuelles réorientations ou modifications du budget prévisionnel.**

Par conséquent, pour établir le projet de budget 2026, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Maintien des concours financiers de l'État (dotations) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (attribution de compensation maintenue en dehors d'éventuels nouveaux transferts de compétence et maintien de la DSC selon les délibérations du Conseil métropolitain) ;
- Mise en œuvre des mesures nationales inscrites au projet initial de loi de finances présenté par le Gouvernement ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- Évolution de la tarification en cohérence avec l'inflation prévisionnelle (+ 1,2%) hors tarifs de la restauration scolaire
- Maintien du volume des subventions versées sur la base du volume 2025 ;
- Stabilisation du montant des intérêts de la dette du fait de la stabilisation du stock de dette à fin 2025 ;
- Niveau d'investissement réel de 13 à 15 millions d'€, en prenant en compte les investissements déjà lancés ou financés par des subventions déjà obtenues, et un niveau de subvention global de nos partenaires institutionnels d'environ 15%.

Le projet de budget prévoira également, au titre des dépenses de personnel, une augmentation principalement justifiée par les mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, à savoir la hausse de la cotisation CNRACL et diverses mesures.

En matière d'investissement, le détail des opérations sera présenté à l'occasion de la mise à jour des autorisations de programme lors du conseil municipal de décembre 2025 et du vote du budget primitif 2026. Cette mise à jour sera uniquement liée aux opérations déjà en cours et pour lesquelles une actualisation est nécessaire.

Compte tenu de ces hypothèses, et suivant la trajectoire préalablement présentée, les prévisions suivantes peuvent être présentées pour la préparation du budget primitif 2025 :

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Projection CA 2025	Hypothèses BP 2026
<b>Excédent brut courant</b>	8 366	8 089	9 361	5 620	9 813	7 600	10 372	
<b>Épargne nette</b>	5 924	5 679	7 671	2 779	8 203	5 976	9 747	
<b>Dette</b>	17 418	17 352	19 765	22 128	17 212	17 678	19 121 (hypothèse haute)	

La diminution projetée de l'excédent brut courant ainsi que de l'épargne nette en 2026 s'explique essentiellement par l'application des mesures nationales imposées aux collectivités territoriales pour participer à la réduction du déficit public, et par la non reconduction de produits de fonctionnement exceptionnellement perçus en 2025 (voir plus haut).

## VII. Éléments relatifs au personnel communal

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, la ville de Salon-de-Provence étant concernée par les mesures complémentaires applicables aux communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires est complété par des éléments relatifs au personnel communal.

Comme l'année précédente, en raison du calendrier budgétaire 2025 et le vote du budget 2026 en décembre 2025, les données présentées ci-dessous sont établies au **31/10/2025**.

Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour le Budget principal de la commune **exclusivement**

Par sexe

	31/10/2024		31/10/2025	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	405	38%	386	38 %
FEMME	636	61%	629	62 %
TOTAL	<b>1041</b>	<b>100%</b>	<b>1015</b>	<b>100 %</b>

La commune enregistre une légère baisse des effectifs (-26 agents sur un an glissant), traduisant une stabilisation du socle d'emploi. Cette évolution témoigne d'une maîtrise des recrutements et d'une adaptation du volume d'agents au périmètre réel des besoins de service.

La commune privilégie la montée en compétences d'agents en interne dans une logique de promotion et de déroulé de carrière mais s'autorise aussi à recruter sur des emplois spécifiques lorsque les solutions internes n'existent pas.

L'emploi dans la Fonction Publique Territoriale est très largement féminisé avec 61 % de femmes au niveau national (FPE : 56,6 % et FPH : 78 %). Avec 62 % de femmes, la collectivité se situe dans la moyenne haute de la fonction publique territoriale (61,3 %). Cette répartition, stable dans le temps, confirme la forte présence des femmes dans les métiers administratifs et éducatifs, secteurs historiquement féminisés (source Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – 2019).

Par catégorie de personnel et par temps de travail effectifs permanents  
(titulaire/stagiaire/cdd/cdi)

	31/10/2024				31/10/2025			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	60	4	4	13,33%	57	4	6	17,5 %
CATEGORIE B	115	18	14	27,83%	125	11	19	24 %
CATEGORIE C	724	90	67	21,69%	706	87	68	21,9 %
SANS CATEGORIE	142		0	0,00%	127	0	0	0 %
TOTAL	1041	112	85	18,92%	1015	102	93	19,2 %

La répartition par catégorie reste globalement stable. On observe une légère baisse de la catégorie A (-3 agents) et de la catégorie C (-18 agents), tandis que la catégorie B progresse (+10 agents). Cette évolution traduit une adaptation des recrutements aux besoins opérationnels et à la structuration des services.

CATEGORIE A+B+C	31/10/2024	31/10/2025
TEMPS COMPLETS	787	786
DONT TEMPS PARTIEL	85	93
TEMPS NON COMPLET	112	102
TOTAL	899	888

Le nombre d'agents à temps non complet diminue légèrement, tandis que les agents à temps partiel augmentent. Cette évolution traduit une certaine flexibilité dans l'organisation des services et un recours maîtrisé aux emplois fractionnés pour répondre à des besoins spécifiques (services périscolaires, accueil, animation...).

Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	31/10/2024		31/10/2025	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGIAIRE	666	63,98%	636	62,66 %
CDI	26	2,50%	25	2,46 %
CDD	207	19,88%	218	21,48 %
CAE/PEC	10	0,96%	0	0 %
APPRENTI	5	0,48%	3	0,3 %
VACATAIRE ET HORAIRE	117	11,24%	117	11,53 %
CHOMEUR INDEMNISE	10	0,96%	6	0,59 %
SAISONNIER			9	0,88 %
AUTRES			1	0,1 %
TOTAL	1041	100,00%	1015	100 %

Au 31 octobre 2025, 90,08 % des agents relèvent d'un emploi permanent, dont :

- 62,66 % de fonctionnaires titulaires ou stagiaires,
- 2,46 % sous CDI,
- 21,48 % en CDD de droit public.

### La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La prospective des vacances de poste à venir permet à la collectivité de s'interroger sur la meilleure allocation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose.

Dans ce cadre, un travail de fond a été engagé afin d'anticiper ces vacances de poste et proposer les stratégies les plus adéquates pour les pourvoir.

C'est ainsi que la collectivité cherche à trouver le meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe.

La formation est également au cœur des priorités de la Ville, et le plan de formation prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans des nouvelles fonctions, permettant ainsi à des agents en cours de reclassement d'accéder à des parcours personnalisés.

### Dépenses de personnel - Masse salariale

Le compte administratif 2025 n'étant pas clôturé, il n'est pas possible de donner le montant exact qui sera dépensé, mais une projection peut être envisagée.

	CA 2023	CA 2024 Prime Pouvoir d'Achat (PPA) INCLUSE	PROJECTION CA 2025
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	40 080 573,53 €	41 554 575,39€	41 651 473,41 €
VARIATIONS EN €	1 040 744,93 €	1 474 001,86€	96 898,02 €
VARIATIONS EN %	+2,67%	+3,68%	+0,23%

La masse salariale n'augmenterait que de +97 k € par rapport à 2024 (+0,23 %), ce qui traduit une stabilité relative des dépenses de personnel.

L'augmentation faible résulte principalement du versement exceptionnel de la prime PPA en janvier 2024 (452 k €). Hors PPA, les dépenses de personnel progresseraient de +1,33 % (+548 k €).

La progression des dépenses s'explique surtout par la hausse du taux de cotisation CNRACL, passé de 31,65 % à 34,65 % en 2025, générant une charge supplémentaire de +480 K €. Le calendrier réglementaire prévoit une augmentation progressive sur quatre ans pour atteindre +12 % en 2028 (37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028).

La légère diminution des effectifs (-26 agents sur un an) contribue à contenir l'évolution de la masse salariale, compensant en partie la hausse des charges sociales et salariales.

La collectivité doit anticiper les hausses futures de cotisations sociales liées à la CNRACL et intégrer ces charges dans les projections pluriannuelles de masse salariale.

La stabilité des effectifs et le recours maîtrisé aux contractuels permettent de limiter la progression des dépenses, tout en maintenant le niveau de service public.

### Heures supplémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES	2024	Total au 30/09/24	2025	Total au 30/09/2025	Écart 25/24
MONTANTS TITULAIRES	<b>479 173,61 €</b>	<b>557 568,87 €</b>	<b>487 016,50 €</b>	<b>586 942,54 €</b>	<b>29 373,67 €</b>
MONTANTS NON TIT	<b>78 395,26 €</b>		<b>99 926,04 €</b>		
NB HEURES TIT	<b>18 036,17</b>	<b>21 567,28</b>	<b>18 171,40</b>	<b>22 762,98</b>	<b>1 195,70</b>
NB HEURES NON TIT	<b>3 531,11</b>		<b>4 591,58</b>		

Les heures supplémentaires sont une variable non négligeable et les heures sont liées à l'indice majoré de l'agent qui les effectue. On constate une hausse sur la même période de l'utilisation des heures supplémentaires.

## Agents bénéficiaires de la NBI par catégorie

NBI	2024			2025		
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT A	CAT B	CAT C
NB AGENTS BENEFICIAIRE	37	50	271	33	59	257
MONTANTS MOYEN	119,00 €	73,00 €	59,00 €	118,00 €	75,00 €	59,00 €

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs. On constate une hausse liée à la valeur du point d'indice passant à 4,92 €.

## Durée du temps de travail

Au sein de la Fonction Publique Territoriale, le régime de droit commun relatif au temps de travail est fixé par l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et précisé par l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 Aout 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail.

La date d'entrée en vigueur du protocole sur le temps de travail à savoir 1607 heures est applicable depuis le **12/09/2022** pour la Ville de Salon-de Provence.

## Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2026

Le BP 2025 consacré aux charges de personnels (chapitre 012) a été voté pour un montant de 42 267 999 €. Il a été réajusté à la suite de la baisse du taux CNRACL prévu de 4 points à 3 points d'un montant de – 170 000 € soit un budget voté à **42 097 999€**.

Pour 2026, différents éléments doivent être pris en considération comme les évolutions structurelles du GVT (glissement vieillesse technicité) soit les avancements d'échelons, de grade et de promotion interne mais aussi le taux CNRACL qui évolue de 3 points supplémentaires.

Le BP proposé pour 2026 sera donc proche de 42 millions d'€. Il s'agit d'un budget de reconduction qui pourra faire l'objet d'une réactualisation à l'issue du renouvellement de l'assemblée délibérante.

## VIII. Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune

Bien que le principe d'unité budgétaire implique que toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité, il est parfois nécessaire de créer des budgets dits « annexes » pour l'exploitation de services publics. Les budgets annexes doivent être produits à l'appui du budget principal et adoptés simultanément.

Dans un souci de parfaite transparence, les budgets annexes intègrent depuis 2024 la refacturation d'une quote-part des services généraux de la ville à leur activité. Les budgets annexes ont globalement contribué à hauteur de 907 k€ dans le cadre du versement de la quote-part. Dans le détail :

Budget	Quote-part charges de personnel CA 2025 en K€
Restauration collective	488
Régie théâtre	225
Pompes funèbres	12
CFA (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2025)	172
Boutiques des musées	79
<b>TOTAL</b>	<b>907</b>

La situation des budgets annexes M4 boutiques des musées et M4 pompes funèbres n'appellent pas d'observations spécifiques. Il n'y a pas d'investissement prévu sur ces budgets pour 2024 qui permettent uniquement de suivre, soit les stocks des boutiques, soit les stocks des caveaux commercialisés par la ville.

### 1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

Le budget de la restauration collective a été créé au 1er janvier 2022 pour tenir compte des obligations fiscales. Cette création a profondément modifié le périmètre de la collectivité et ne facilite pas toujours les comparaisons. Dans le cadre du vote du CFU 2024, le BA RC a affiché un résultat global positif de + 305 k€ (excédent de fonctionnement de +399 k€ et déficit d'investissement de -94 k €). Deux autorisations de programme existent sur le budget : AP maintenance (prise en charge des travaux d'entretien de l'équipement) et AP restauration (renouvellement matériel).

Les dépenses ont été équilibrées par la subvention d'équilibre de la ville et une augmentation des produits des services en lien avec la revalorisation des tarifs.

Concernant le BP du BA RC, la stratégie de reconduction retenue pour 2026 consiste à maintenir la subvention du budget principal, la compensation des effets de la conjoncture impliquera par conséquent des économies de fonctionnement internes. L'augmentation déjà approuvée des recettes de tarification participe aussi à cette dynamique. Le budget devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes de fonctionnement aux alentours de **3,1 M€ comme en 2025**. Aucun investissement significatif ne sera prévu sur 2026, seuls des crédits pour du renouvellement de matériel et des travaux d'entretien seront programmés.

Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

	31/10/2024		31/10/2025	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	16	48,48%	15	46,88%
FEMME	17	51,52%	17	53,13%
TOTAL	33	100,00%	32	100,00%

	31/10/2024				31/10/2025			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	1	0	0	0,00%	1	0	0	0,00%
CATEGORIE B	3	0	2	66,67%	3	0	2	66,67%
CATEGORIE C	29	1	1	6,90%	28	1	2	10,71%
SANS CATEGORIE	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
TOTAL	33	1	3	12,12%	32	1	4	15,63%

Le budget annexe de la restauration collective compte 32 agents au 31 octobre 2025, contre 33 un an plus tôt. Cette stabilité traduit un effectif socle optimisé, permettant d'assurer le bon fonctionnement du service tout en maîtrisant les charges.

La très forte proportion d'agents de catégorie C (près de 90 %) reflète la spécificité du service, principalement composé de personnels techniques de restauration et d'entretien.

La présence d'agents de catégorie B assure l'encadrement intermédiaire et le pilotage opérationnel du service.

Le taux d'agents à temps non complet ou partiel progresse légèrement (de 12,1 % à 15,6 %), ce qui illustre une adaptation de l'organisation aux besoins réels des sites de production et de distribution (écoles, offices, restauration scolaire).

	CA 2024	PROJECTION CA 2025	Dont Quote-part intégrée pour
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	1 864 742,28 €	1 862 872,00 €	488 491,82 €
VARIATIONS EN €		- 1 870,28 €	
VARIATIONS EN %		-0,10%	

La masse salariale du budget annexe de la restauration collective demeure globalement stable entre 2024 et 2025, avec une légère baisse de 0,10 %.

Cette évolution s'explique par la réduction des effectifs d'un agent sur la période, qui vient compenser l'impact de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL intervenue en 2025.

Il faut noter la Quote-part sur les BA de la ville, afin que ces derniers participent au financement de la masse salariale des fonctions supports présentes sur le budget principal pour un montant de 488 491,82 €.

Pour 2026, le budget des dépenses de personnel étant construit de manière nominative et les effectifs restant stables, il n'augmentera que de manière limitée compte tenu du GVT et des différentes revalorisations des régimes indemnitaire, mais aussi par les décisions réglementaires tels que la cotisation du taux CNRACL passant de 34,65% à 37,65%.

## 2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.

Par délibération du 11 février 2025, le conseil municipal a acté la fin de l'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du Centre de formation des apprentis.

A l'occasion de l'évolution législative de 2018 issue de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a modifié les modalités d'exercice de l'apprentissage et de son financement, puis de l'étude des contrats des professeurs de l'établissement, la ville a relevé l'intérêt de revoir le statut du CFA afin de se conformer au droit et aux jurisprudences en la matière. Dans ce cadre, la commune a souhaité mettre fin à l'exploitation de la régie et créer une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Afin d'organiser la reprise de l'activité CFA par l'EPIC, la fin de l'exploitation a été fixée au 31/08/2025.

Le préfet procédera en 2025, par arrêté, à la dissolution de la régie du CFA et arrêtera les résultats. Le Trésorier procédera ensuite à la clôture comptable. Les résultats constatés seront repris sur le

budget principal de la ville comme le prévoit la réglementation après adoption d'une délibération par le conseil municipal. Le résultat de clôture global est estimé à environ 650 k€.

### Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du CFA

Du 01/01 au 31/08/2025, les dépenses de personnel se sont élevées à 794 k€ sur un budget ouvert de 935 k€. Concernant les mouvements d'agents, 5 agents titulaires de la ville sont mis à disposition auprès de l'EPIC CFA depuis le 01/09/2025.

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Du 01/01 au 31/08/2025
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	879 342,78 €	1 146 853,54 €	794 559,43 €
VARIATION EN €		267 510,76 €	- 352 294,11 €
VARIATION EN %		30,42%	-30,72%

Tout comme les budgets annexes, une quote-part a été intégrée afin de financer les services supports pour un montant de proratisé à 172 347,38 € pour le CFA.

### Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre

Par délibérations du 24 mai 2023, le conseil municipal a approuvé la création de la régie autonome du Théâtre municipal Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence ainsi que la création du budget annexe M57 « Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence », assujetti à la TVA, à compter du 1er juillet 2023.

Dans le cadre du vote du CFU 2024 en juin 2025, le BA théâtre a affiché un résultat global négatif de – 17 k€ (excédent de fonctionnement de +11 k€ et déficit d'investissement de -28 k €). La totalité de l'excédent de fonctionnement a partiellement couvert le déficit d'investissement. Pour couvrir le solde du déficit, la subvention de la ville a été augmentée en 2025. La subvention d'équilibre s'élève en 2025 à 1,1 M€.

Pour 2026, il s'agira de présenter un budget de reconduction, la subvention d'équilibre de la ville se maintenant à environ 1,1 M€.

Les dépenses concernent notamment : les contrats de cession des spectacles et les prestations annexes, ainsi que les dépenses annexes (transports, catering...), les dépenses courantes pour le fonctionnement du théâtre (maintenance, frais divers...), les dépenses de personnel, les dépenses d'investissement pour le renouvellement d'équipement et les amortissements le cas échéant. Les recettes concernent la vente des abonnements et les recettes de billetterie.

## Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du Théâtre

	31/10/2024		31/10/2025	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	5	41,67%	4	28,57%
FEMME	7	58,33%	10	71,43%
TOTAL	<b>12</b>	<b>100,00%</b>	<b>14</b>	<b>100,00%</b>

Le budget annexe compte 14 agents au 31 octobre 2025, contre 12 un an plus tôt, traduisant une hausse de 16,7 % des effectifs. Cette augmentation est toutefois à nuancer puisqu'il s'agit de deux vacataires supplémentaires mobilisables lors des représentations

14 agents travaillent à temps complets dont 1 catégorie A, 2 catégories B, 3 catégories C et 8 agents « sans catégories ». Le personnel intermittent du spectacle est intégré à ce BA.

	CA 2023 (de septembre à décembre )	CA 2024	PROJECTION CA 2025
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	173 760,88 €	772 745,59 €	870 667,00 €
VARIATIONS EN €		598 984,71 €	97 921,41 €
VARIATIONS EN %		344,72%	12,67%

Tout comme les budgets annexe, une quote-part a été intégrée afin de financer les services supports pour un montant de proratisé à 224 734,89 € pour le budget du théâtre.